

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

ANUTTC : un audit pour

CRÉÉE en décembre 2011, l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) est loin aujourd'hui de remplir les missions qui lui ont été assignées. Entre salaires impayés, absence de subvention de l'État, défaut de moyens logistiques... l'Agence s'est taillée une réputation sulfureuse, devenue au fil du temps, une organisation mafieuse où tout se monnaie. Le gouvernement a promis de passer l'organisme au scanner, afin de stopper l'hémorragie.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LES graves difficultés de fonctionnement rencontrées par l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) vont-elle enfin contraindre le gouvernement à commander un audit ? Le ministre en charge de l'Habitat, Léon Armel Bounda Balonzi, a effectué, lundi dernier, une visite au sein de cette structure sous perfusion depuis sa création en décembre 2011. Une descente " in situ " qui a permis au membre du gouvernement de s'imprégner de la réalité du travail accompli par ces agents en charge des questions de logement et d'habitat.

Pour le ministre, l'ANUTTC, qui est un instrument de la politique du chef de l'État en matière de logement, doit obligatoirement s'améliorer. "Mon sentiment est mitigé car, il y a des problèmes à résoudre. Il me paraît urgent aujourd'hui de faire un audit, afin d'améliorer ce qui se fait car, cette Agence revêt une importance aux yeux du président Ali Bongo Ondimba et pour la satisfaction des populations", a indiqué le membre du gouvernement au sortir de sa visite d'inspection.

Le constat fait par le ministre Léon Armel Bounda Balonzi sur les dysfonctionnements au sein de l'ANUTTC n'est malheureusement pas le premier. Tous les anciens titulaires au poste se sont également heurtés à cette même problématique.

Entre salaires impayés, absence de subvention de l'État et difficultés logistiques de fonctionnement, l'Agence s'est taillée, aujourd'hui, la réputation de repaire de fonctionnaires prévaricateurs, qui n'hésitent pas à taxer le contribuable pour des services non payants ou, encore, à céder frauduleusement des décrets d'attribution de terrain au client le plus offrant. Une des nombreuses pratiques mafieuses devenue quasiment un réflexe de survie pour

les 170 agents qui composent cette structure. En effet, les employés, qui ont souvent cumulé plus de 8 mois de salaires impayés, sont obligés de recourir à des grèves " au couteau " pour se faire entendre par la tutelle.

" A-t-on besoin que les agents des organismes publics déclenchent d'abord des mouvements de grève

ou perturbent l'ordre public pour qu'ils soient entendus ? Pourquoi l'ANUTTC, qui fait rentrer suffisamment d'argent dans les caisses de l'État, ne pourrait pas bénéficier, par exemple, d'une subvention spécifique ou d'une allocation des ressources exceptionnelles

quand on sait que ses agents participent largement à la hausse des recettes publiques ? ", s'indigne un cadre de l'Agence.

Paradoxe* Pourtant, l'ANUTTC a la réputation de générer beaucoup d'argent à travers ses prestations. Notamment, la vente des formulaires, les cessions, les amendes, les bornes, et l'enregistrement des dossiers dont le coût oscille entre 50000 et 75000 FCFA selon, dit-on, la tête du client.

Près de 70 % de cette manne financière serait reversée au Trésor public, et 30 % consacrés au paiement des agents. Alors, comment expliquer toutes ces tensions de trésorerie qui empêchent l'organisme d'honorer le paiement régulier des salaires de ses agents. Où va finalement l'argent de l'ANUTTC ?

Le ministère de l'Habitat a tout intérêt à aller au bout de son intention de passer au scanner les comptes de l'entreprise, afin de déceler les goulots d'étranglement et de mettre fin à l'hémorragie.

Le constat fait par le ministre Léon Armel Bounda Balonzi sur les dysfonctionnements au sein de l'ANUTTC n'est malheureusement pas le premier.

ou perturbent l'ordre public pour qu'ils soient entendus ? Pourquoi l'ANUTTC, qui fait rentrer suffisamment d'argent dans les caisses de l'État, ne pourrait pas bénéficier, par exemple, d'une subvention spécifique ou d'une allocation des ressources exceptionnelles

quand on sait que ses agents participent largement à la hausse des recettes publiques ? ", s'indigne un cadre de l'Agence.

Paradoxe* Pourtant, l'ANUTTC a la réputation de générer beaucoup d'argent à travers ses prestations. Notamment, la vente des formulaires, les cessions, les amendes, les bornes, et l'enregistrement des dossiers dont le coût oscille entre 50000 et 75000 FCFA selon, dit-on, la tête du client.

Près de 70 % de cette manne financière serait reversée au Trésor public, et 30 % consacrés au paiement des agents. Alors, comment expliquer toutes ces tensions de trésorerie qui empêchent l'organisme d'honorer le paiement régulier des salaires de ses agents. Où va finalement l'argent de l'ANUTTC ?

Le ministère de l'Habitat a tout intérêt à aller au bout de son intention de passer au scanner les comptes de l'entreprise, afin de déceler les goulots d'étranglement et de mettre fin à l'hémorragie.



Le ministre de l'habitat lors de sa descente à l'ANUTTC.

Les missions de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre



Date de création

29 NOVEMBRE 2011

Budget pour l'année 2020

3,5 MILLIARDS

Une organisation administrative moderne, souple et efficace au bénéfice des populations; des procédures d'accès à la propriété simplifiées.

Création d'un Guichet Unique.

Organiser et Réaliser des programmes de travaux en matière d'urbanisme, d'aménagements fonciers, de travaux topographiques et cadastraux.

Organiser et exécuter les procédures cadastrales en vue de l'établissement par les services provinciaux de la Direction générale des impôts, des actes de cession des terrains et des concessions des baux ordinaires et emphytéotiques.

Création des Conservations Foncières dans tous les chefs-lieux de provinces.

Création d'un Conseil National de l'Habitat.

Réorganisation et Réactivation des Brigades Spéciales d'Urbanisme et de la construction (BSUC) afin de lutter contre l'occupation illégale et anarchique des terrains.

Mise en place des plans d'urbanisme de détail dans les zones d'extension des villes autrement appelés «Smart Code»

D. Maïkant MOUSSAWOU

Source : Documentation

tout savoir!



Des missions pourtant claires, nettes et précises...

Georges-Maixent NTOU-
Libreville/Gabon

L'AGENCE nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) a pour missions la mise en œuvre, pour le compte de l'État, des collectivités locales et des tiers, de l'aménagement d'espaces constructibles urbains et ruraux, la création des parcelles en vue de la cession des lots, l'établissement des actes de cession, la remise des titres de propriété établis par la Conservation de la propriété foncière et des hypothèques aux acquéreurs, et la gestion des terrains et propriétés bâties de l'État. Créée le 29 décembre 2011 par le Décret n° 1500/PR/MHUEDD, l'ANUTTC est placée sous la tutelle technique du ministère de l'Habitat. Engagée dans une vaste réforme foncière visant la mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire, le gouvernement avait mis en place l'ANUTTC pour réduire les délais d'obtention d'un titre foncier et faire place à la transparence dans les procédures administratives. Ainsi, les démarches sont passées de 134 étapes à 7 et la durée a été réduite de 10 ans à 6 mois, à partir du moment de l'identification de la parcelle, pour permettre aux Gabonais d'accéder



L'agence a pourtant des moyens pour bien faire son travail.

à la propriété foncière facilement, dans un temps court.

L'Agence est précisément chargée, en matière d'urbanisme, d'exécuter ou de faire exécuter, en collabora-

tion avec les autres services compétents, les schémas directeurs, les plans et coefficients d'occupation des sols et des plans d'aménagement; d'exécuter les plans sectoriels d'aménagement des zones à allotir, d'examiner et d'approuver les plans de lotisse-

ment proposés par les lotisseurs privés, etc.

En matière cadastrale, l'Agence s'occupe de tenir et de mettre à jour le fichier du parcellaire cadastrale et les plans y afférents; d'archiver les dossiers relatifs aux parcelles cadastrées et aux procédures y attachées, d'exécuter le bornage des parcelles nouvellement créées ou le rebornage des parcelles existantes...

Et sur le plan domanial, l'ANUTTC établit et délivre les actes de cession des terrains nus de l'État. Elle délivre aussi les actes de concession des baux sur les terrains de l'État. C'est également elle qui établit les projets d'actes de cession et d'affectation des propriétés bâties de l'État.

Une agence de trop ?

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon



À U regard des difficultés rencontrées par l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), depuis sa création, on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas d'une organisation de trop dans notre pays. Et, donc, d'une entité supplémentaire à supprimer, à l'instar des 11 premières agences publiques ayant connu le même sort lors du Conseil des ministres du 16 novembre 2018. Une mesure qui a fait économiser, dit-on, 3,5 milliards de francs à l'État.

L'impossibilité pour l'ANUTTC de garantir efficacement son autonomie

financière fait partie des problèmes majeurs empêchant son action. En effet, au lieu d'attendre la subvention de l'État, ses activités auraient dû lui permettre de disposer de capitaux propres à même de favoriser le règlement de ses dettes. Au lieu de cela, la structure a enregistré une baisse de 33 % de son budget par rapport à l'exercice 2018. Pis, 70 % des objectifs de l'exercice 2019 n'ont pas été atteints.

Autre écueil auquel se heurte cet organisme pour déployer ses activités sur l'étendue du territoire national: les problèmes logistiques. Pour rappel, à l'origine, il s'agissait de mettre à la disposition de l'entité des personnels dotés d'une solide expérience et d'une technicité avérée dans leurs domaines respectifs. Ces

profils sont concentrés au siège social d'Oloumi. Mais leur représentativité n'est toujours pas effective dans l'arrière-pays.

Reconnaître l'usage des terrains et les délimiter, en vue de leur détachement du domaine public et leur appropriation par une personne privée, était la fonction principale du Cadastre dont les limites ont contribué à la mise en place de l'ANUTTC. Sauf que celle-ci ne fait manifestement pas mieux, car les mauvaises pratiques semblent avoir la vie dure. Au point que l'on en vient à se demander s'il n'aurait pas fallu que l'État renforce les capacités opérationnelles de l'ancienne administration. Celle-ci ayant l'avantage concurrentiel d'être présente dans l'arrière-pays.